



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des AESH

Question écrite n° 44734

Texte de la question

M. Hugues Renson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la situation des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Depuis de nombreuses années, les AESH alertent sur les conditions difficiles d'exercice de leur profession, ayant des répercussions pour eux, mais aussi pour les élèves qu'ils accompagnent. On estime que 62 % d'entre eux sont employés à temps partiel et perçoivent une rémunération n'excédant pas les 750 euros net par mois. En outre, le fonctionnement des pôles inclusifs d'accompagnements localisés (PIAL) ne leur permet pas d'exercer une profession en complément. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération des AESH comporte un triple enjeu : reconnaître l'utilité de la profession d'AESH, la rendre plus attractive et améliorer la prise en charge des enfants en situation de handicap à l'école. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour valoriser le métier d'AESH.

Données clés

Auteur : [M. Hugues Renson](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44734

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1449

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)